

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 17 oct. 2023 à 19 h

Présents

- Président **Claude Mayrand**, MRC de Maskinongé (MRC)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)

Absent

- **Martin Nolet**, citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du comité, M. Mayrand, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Mayrand lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter.

Il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Bastien d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2023

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Daneau d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Siège citoyen-observateur vacant : Mme Daneau précise avoir transmis une lettre postale à la personne qui avait montré un intérêt lors du dernier appel à candidatures pour le siège du représentant citoyen. Elle n'a pas reçu de réponse.

5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

5.1 Manquements au REIMR – LET de Saint-Étienne-des-Grès du 7 juin 2023 : Le 7 juin 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a transmis un avis de non-conformité. Deux points sont relevés concernant les conditions de la végétalisation ou la réparation du recouvrement final à la suite d'un bris datant du 17 février 2023 sur la cellule 4. Également, un dépassement de la concentration des émissions surfaciques de méthane aurait été mesuré à la surface du LET qui dépasse la norme de 500 ppm.

Réponse d'Énercycle : M. Comtois résume la réponse écrite qui a été transmise au MELCCFP le 20 juillet 2023. En lien avec la réparation de la surface de la cellule 4, l'affaissement observé apportait des problèmes d'accumulation d'eau à plusieurs endroits et une diminution de l'étanchéité et de la membrane autour des puits de biogaz. Les travaux ont donc porté sur l'affaissement, mais aussi la reconstitution de l'horizon du recouvrement final. Le délai de réparation s'explique par la grande superficie touchée (14 833 m²) et la planification pour voir à la meilleure stratégie de captage des biogaz durant le chantier. La disponibilité du sous-traitant pouvant faire la pose de la membrane est aussi un des facteurs qui ont contribué au délai.

Pour le point concernant les concentrations des valeurs des émissions surfaciques de méthane, plusieurs épisodes ont été observés en 2022 et des travaux pour réduire les dépassements ont aussi été réalisés : nouveaux puits de captage de biogaz posés dans la cellule 5, raccordement des puits pour optimiser le captage, campagne de vérification de la migration verticale de biogaz.

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

6.1 Recouvrement de la cellule 5 nord : délai pour la pose de membrane, qui sera réalisée au printemps 2024. Mais les puits de captage de biogaz ont été installés pour réduire les émissions.

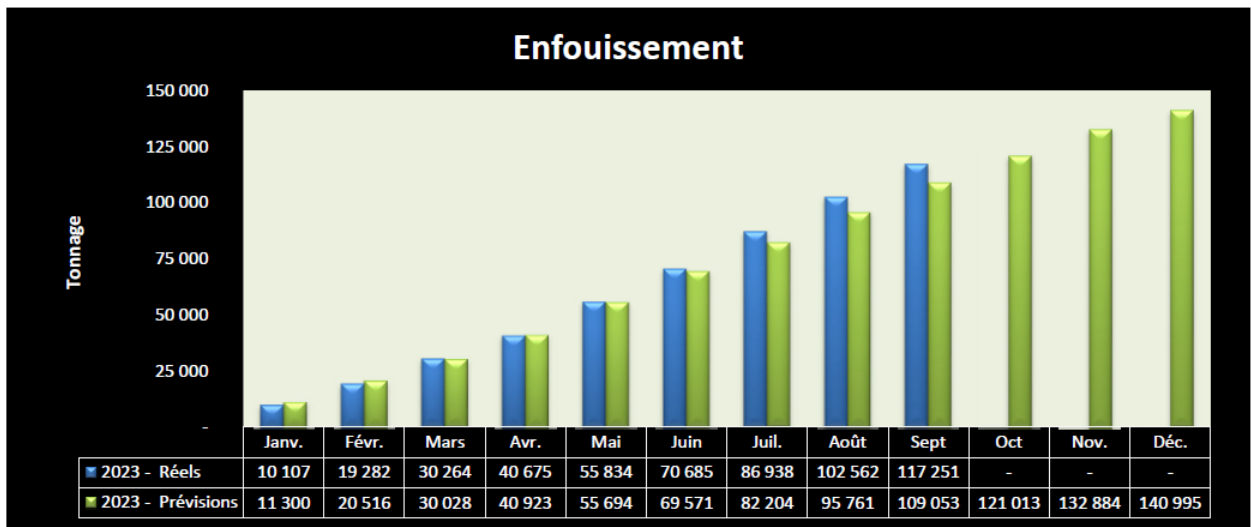
6.2 Déboisement de la superficie destinée à l'usine de biométhanisation : réalisé dans les deux dernières semaines.

6.3 Puits horizontaux pour la cellule 6 : les travaux ont commencé pour l'installation de 4 puits.

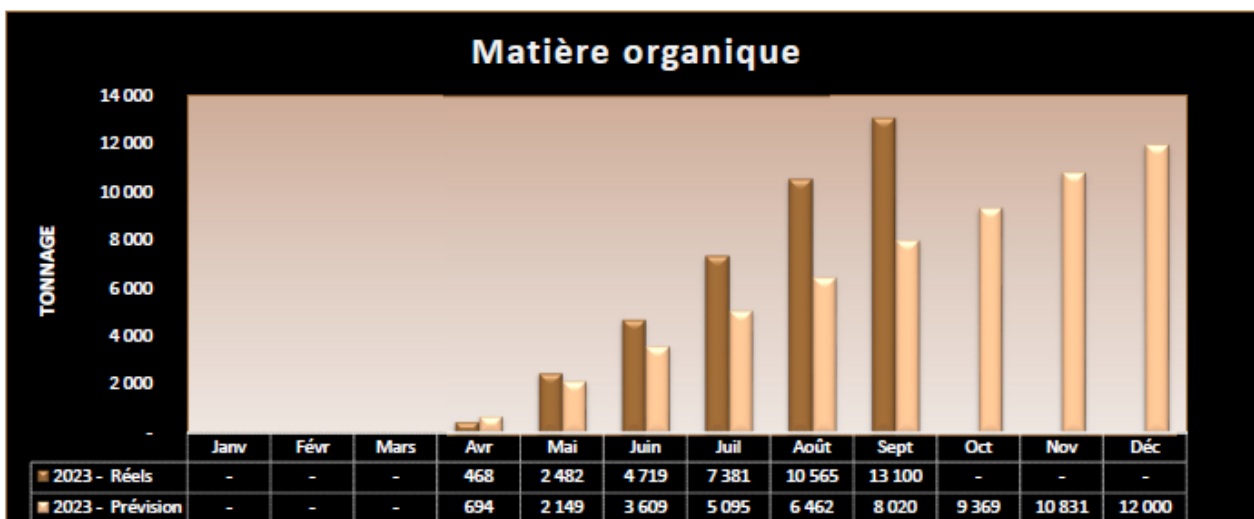
7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

Il y a une augmentation par rapport aux prévisions. Elle s'explique par une hausse des ICI. Aussi l'application gouvernementale Traces Québec, qui est un outil de traçabilité des sols contaminés, est maintenant à inscription obligatoire dès l'ouverture d'un chantier. Dans plusieurs chantiers, les vérifications ont permis de constater que les sols à déplacer représentaient plutôt des déchets. Ils ont été acheminés à titre de déchets au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Rappelons que le site est autorisé à un maximum de 180 000 tonnes. Plus on enfouit, plus le coût peut baisser pour la population.



Concernant l'arrivée des matières organiques, la participation est meilleure que ce qui était attendu. L'été pluvieux a contribué à augmenter le poids des résidus verts (ex. rognures de gazon mouillées). En attendant l'opération de la plateforme de compostage de Saint-Étienne-des-Grès, les matières organiques sont transportées aux installations d'EBI, à Montréal.



8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

8.1 Plainte d'odeurs du 10 août 2023 : la source présumée est les travaux des installations de WAGA, causé par un bris mécanique. Quand il y a un bris dans l'usine, un épisode d'odeur est presque inévitable. La torchère doit alors être activée pour se substituer au traitement de biogaz, mais l'usine est responsable de la gestion de ses odeurs. Dans le cas d'une plainte, Énergiecycle avise l'usine et demande des explications. WAGA a son propre certificat d'autorisation du MELCCFP, donc les avis de non-conformité, lorsqu'il y en aura, seront adressés à WAGA et non à Énergiecycle.

Question : Pourquoi la source de l'odeur, après la vérification de la plainte, n'est pas indiquée dans le registre des plaintes ?

Réponse : Pour ne pas mettre le blâme sur les autres.

Commentaire : On devrait quand même le faire lorsque la plainte est fondée, dans un souci de transparence et aussi d'information pour la population.

8.2. Plainte d'odeurs du 5 oct. 2023 : L'épisode d'odeurs serait attribuable aux étangs d'épuration de la municipalité et non aux installations du LET.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

9.1 Usine WAGA Energy : Elle est toujours en démarrage et le traitement de raffinage de biogaz fonctionne. Il s'agit de la plus grosse usine de traitement de biogaz que l'entreprise a construite, ce qui explique des ajustements et bris occasionnels dans les opérations.

9.2 Usine de biométhanisation sèche : l’octroi de contrat a été donné à la fin septembre à Énergère-Convertus (WTT) et des demandes d’études (d’impact environnemental, émission des gaz à effet de serre, résilience aux changements climatiques) ont été confiées à l’entreprise. Énergycle est toujours en attente de réponse de la part du PTMOBC¹ (subvention) et du MELCCFP (autorisation ministérielle). Énergycle souhaite pouvoir commencer la construction de l’usine à l’été 2024.

9.4 Surveillance et vérification environnementale du biogaz : les campagnes de surveillance ont été réalisées et il n’y a rien à signaler.

10. ACTUALITÉS

Énergycle a gagné le prix Eurêka!² donné par Éco-tech Québec dans la catégorie Ressources naturelles pour sa production de biométhane sur le lieu d’enfouissement technique (son partenariat avec WAGA).

Le 5 octobre 2023, l’usine WAGA a été officiellement inaugurée.

11. VARIA

11.1 Appel à candidatures pour le siège de citoyen-observateur : M. Bastien propose de solliciter les membres du comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour voir si des représentants citoyens seraient intéressés pour ce siège.

12. PROCHAINE RENCONTRE

Le 20 février 2024 à 19 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Daneau de lever la réunion à 20 h 07.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d’enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

¹ PTMOBC : [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#)

² <https://www.ecotechquebec.com/laureats-et-finalistes/>

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
17 oct. 2023	Registre de plainte des odeurs : ajouter une colonne dans le tableau qui précise l'origine de l'odeur, lorsque c'est possible. Responsable : Julie Bourassa	Fait
	Siège du représentant citoyen – observateur : tenter de recruter au sein du comité consultatif environnemental de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Responsable : Marc Bastien	Fait